

ARRÊTÉ N° 38- SC/2017

Portant désignation des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

VU l'arrêté N° 16 - SC/2016 du 21 décembre 2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté N° 05- SC/2017 du 21 février 2017 modifiant l'arrêté n°16.SC/2016 portant ouverture des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté N° 30- SC/2017 du 12 septembre 2017 fixant la liste des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

VU l'arrêté N° 32- SC/2017 du 19 septembre 2017 portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017 organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité aux **concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe - session 2017** organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales en partenariat avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, de l'Hérault, du Gard et de la Lozère, les personnes dont les noms suivent :

.....

.....

Madame THEROND VANTOL Magali – Attaché Territorial Principal

Monsieur LABORIE Stéphane - Attaché Territorial Principal

Madame BILES Elisabeth – Attaché Territorial Principal

Madame SZYMANKI Nelly – Attaché Territorial

Madame CHARBOUILLOT Isabelle – Attaché Territorial

Madame CALVET Véronique – Attaché Territorial Principal

Monsieur POURSOUBIRE Alain – Attaché Territorial Hors-Classe

Madame PALLOT Dolores – Attaché Territorial Principal

Monsieur MONTOR Jean-Roch – Attaché Territorial

Monsieur ROMANGAS Thierry – Attaché Territorial Principal

Madame MARTIN Stéphanie – Attaché Territorial Principal

Monsieur PIERRE VANTOL Benjamin – Attaché Territorial

Madame GARCIA Katherine – Attaché Territorial Principal

Madame VIDAL Katia – Attaché Territorial Principal

Monsieur TIXADOR Jérôme – Attaché hors classe

Madame BOUSQUET Danièle – Attaché Territorial Principal

Madame PAYRE Jeanne – Attaché Territorial Hors-Classe

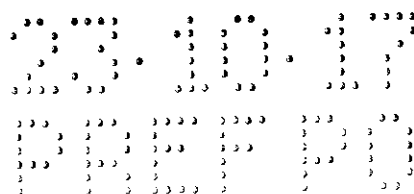
Monsieur LLAGONNE François - Attaché Territorial

Madame BAU Marie-Hélène - Attaché Territorial Principal

Madame DUNYACH Ingrid - Attaché Territorial

Madame DUPUIS Cécile – Attaché Territorial Principal

Madame PUIGNAU Mathilde - Attaché Territorial

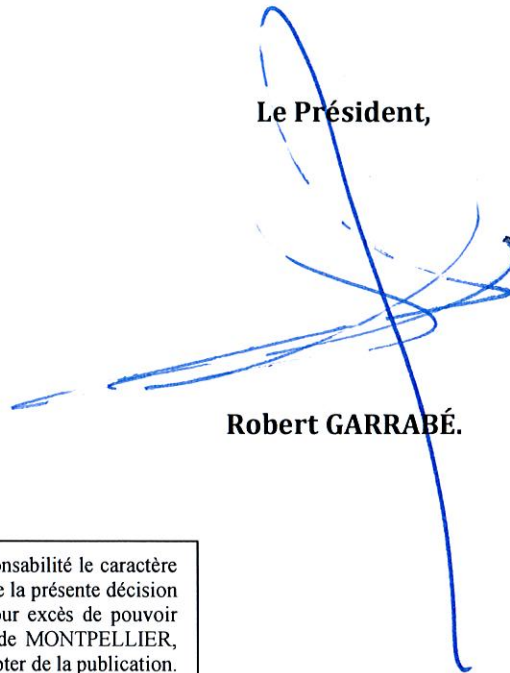


ARTICLE 2 : Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera :

- transmise au représentant de l'Etat,
- transmise aux Centres de Gestion partenaires,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales
- et publiée par voie électronique sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales.

Fait à PERPIGNAN, le 19 octobre 2017.

Le Président,



Robert GARRABÉ.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de la publication. Transmis au Représentant de l'Etat.